

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS**  
**M.R.C. DE L'ÎLE-D'ORLÉANS**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de **Saint-François-de-l'Île-d'Orléans**, tenue à la salle du conseil, située à la Mairie de la Municipalité au 3491, chemin Royal, le lundi 11 septembre 2023 à 20 h, sous la présidence de **Madame Lina Labbé, mairesse**.

Sont présents :

- Maude Nadeau, conseillère au siège numéro 1 ;
- Lauréanne Dion, conseillère au siège numéro 2 ;
- Patrick Lachance, conseiller au siège numéro 3 ;
- Gaétan Longchamp, conseiller au siège numéro 4 ;
- Denis Côté, conseiller au siège numéro 6.

Est absent :

- Dominique Labbé, conseiller au siège numéro 5.

Secrétaire d'assemblée : Marco Langlois, directeur général/greffier-trésorier.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 21 août 2023 ;
4. Suivi du procès-verbal ;
5. Correspondance ;
6. Adoption des dépenses et autorisation du paiement des comptes ;
7. Demande d'aide financière
  - a) Fondation du Manoir Mauvide-Genest (concert-bénéfice) ;
8. Résolution - Renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (2024 à 2028) ;
9. Varia ;
  - a) M.R.C. ;
  - b) Rapports des activités des élus ;
10. Période de questions ;
11. Clôture de la séance.

**Item 1 Ouverture de la séance**

Les membres du conseil présents à l'ouverture de la séance, formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

023-071

Item 2 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté sur proposition de Maude Nadeau avec l'appui de Lauréanne Dion.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

023-072

Item 3 **Adoption du procès-verbal du 21 août 2023**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2023 est adopté sur proposition de Gaétan Longchamp avec l'appui de Denis Côté.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Item 4 **Suivi du procès-verbal**

Item 5 **Correspondance**

023-073

Item 6 **Adoption des dépenses et autorisation de paiement des comptes**

**Attendu que** le directeur général/greffier-trésorier a informé les membres du Conseil municipal sur l'état des dépenses effectuées et sur la liste des comptes à payer ;

**Attendu que** ces informations couvrent la période depuis la séance du 21 août 2023 jusqu'à la séance prévue en octobre 2023 ;

**Attendu que** la gestion des finances municipales est soumise aux règles établies par le règlement numéro 07-059 ;

**En conséquence,**

Sur proposition de Patrick Lachance, avec l'appui de Lauréanne Dion

**Il est résolu**

**Que** les dépenses effectuées pour la somme de 84 088,88 \$ soient acceptées ;

**Que** le paiement des comptes pour la somme de 11 590,68 \$ soit autorisé ;

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites précédemment.

Marco Langlois, DMA  
Directeur général/greffier-trésorier

Item 7 **Demande d'aide financière**

*023-074*

**a) Fondation du Manoir Mauvide-Genest (concert-bénéfice)**

Sur proposition de Maude Nadeau, avec l'appui de Gaétan Longchamp il est résolu :

**Que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans achète 2 billets pour le concert-bénéfice de la Fondation du Manoir Mauvide-Genest du 8 octobre 2023 à 19 h à l'église de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans au coût de 40 \$ par billet.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

*023-075*

Item 8 **Résolution - Renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (2024 à 2028) ;**

**Attendu que** les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 - 2028 ;

**Attendu que** le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme ;

**Attendu que** ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec ;

**Attendu que** malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets ;

**Attendu que** la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5 % par année ;

**Attendu que** la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme ;

**Attendu** l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières ;

**Attendu que** la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités ;

**Attendu que** les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget ;

**Attendu que** les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite ;

**En conséquence,**

Sur proposition de Gaétan Longchamp, avec l'appui de Lauréanne Dion,

**Il est résolu**

**Que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028 ;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts ;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme ;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles ;

- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques ;
- De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, Monsieur Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Madame Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, à la députée de Charlevoix–Côte-de-Beaupré, Madame Kariane Bourassa, à la députée de Beauport-Côte-de-Beaupré-île d'Orléans-Charlevoix, Madame Caroline Desbiens, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Item 9 **Varia**

- a) M.R.C. ;
- b) Rapports des activités des élus ;

Item 10 **Période de questions**

Selon les règles de régie interne du Conseil municipal, la période de questions débute à 20 h 15 et se termine à 20 h 25 pour un total de 10 minutes.

Item 11 **Clôture de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente déclare la clôture de la séance, il est 20 h 25.

\* En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.